



N°2025-04-80

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 22/09/2025

ID : 044-214400129-20250922-2025\_04\_80-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BERNERIE-EN-RETZ

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2025  
CONVOCATION DU 11 SEPTEMBRE 2025

**Nombre de conseillers :**

- En exercice	:	23
- Présents	:	16
- Représentées	:	2
- Absents	:	5
- Votants	:	18

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf septembre, le Conseil Municipal de La Bernerie-en-Retz, dûment convoqué, s'est réuni en son lieu ordinaire de ses séances, salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PRIEUR, Maire de la commune.

**Etaient présents :**

Jacques PRIEUR, Laurence BRETON, Alain GUILLON, Eloïse BOUTIN, Jean-Yves LAIGLE, Gilles LAURENT, Patricia CARRARA, Marie-Françoise DION, Eric SCHMITLIN, Pascale BARDOU, Isabelle MONNIER, Muriel SALEMBIER, Reynald EPIE, Antoine CHIFFOLEAU, Arnaud BECHENNEC, Roland BATAILLE

**Etaient représentées :**

Mylène FAJFER donne pouvoir à Isabelle MONNIER  
Sylvie IMBERT donne pouvoir à Pascale BARDOU

**Étaient absents :** Dominique DUPAU, Catherine LEROY, Claude TILLY, Julie PIERRE, Alexandre LITAUD

**Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) :** Muriel SALEMBIER est nommée secrétaire de séance

**OBJET : COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRACL) 2024 : MARCHÉ DE PLEIN AIR**

Le 1<sup>er</sup> trimestre 2024, la société SOGEMAR a géré pour le compte de la commune le marché de plein air.

Le rapport 2024 de la société SOGEMAR fait état des éléments suivants : les recettes s'élevaient à 5 570,06 € TTC et les charges se montent à 4 594,30 €. La redevance versée à la collectivité s'élève à 2 000 €. Le résultat brut s'établit à 975,76 €.

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, la société LOISEAU Marchés a repris la gestion du marché de plein air. Le rapport 2024 de la société LOISEAU Marchés fait état des éléments suivants : les recettes 2024 s'établissent à 67 432,43 € TTC. Le total des charges d'exploitation est de 59 340,74 €, dont 36 750 € de redevance à la ville. Le résultat brut avant impôts est de 8 091,69 €.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission de gestion réunie le 16 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Par vote à mains levées et par 18 voix pour

- PREND ACTE des rapports d'activités dressés par la société SOGEMAR et la société LOISEAU Marchés qui ont géré le marché d'approvisionnement de plein air sur l'année 2024.

Pour copie conforme, La Bernerie-en-Retz,

Le 22 septembre 2025,

La secrétaire de séance,

Muriel SALEMBIER



Le maire,

Jacques PRIEUR



Page 1 | 1

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif de Nantes peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)